

# fiche 09 - végétaliser et clôturer

## délimiter l'espace de sa terrasse : végétaliser ou clôturer

Clôturer et végétaliser une terrasse de restaurant en bord du canal du Midi demande un équilibre subtil entre confort, esthétique, respect du paysage environnant et aspect fonctionnel et pratique.

Non obligatoires, les clôtures et dispositifs de végétalisation peuvent grandement contribuer à la qualité d'aménagement d'une terrasse. Ils participent à créer une ambiance chaleureuse, à offrir une certaine intimité aux clients, et peuvent également répondre à des enjeux pratiques tels que la délimitation des flux ou la sécurisation des abords, notamment en zone urbaine à proximité d'une circulation automobile ou cycle.

Ces éléments permettent de structurer l'espace sans nécessairement le cloisonner, en proposant des limites visuelles douces, esthétiques et fonctionnelles. Le choix d'une clôture, qu'elle soit légère ou plus pérenne, s'intègre avec sobriété dans le site, en tenant compte des vues depuis les tables et des vues sur le bâtiment et vers le canal.

La végétalisation, qu'elle prenne la forme de plantes grimpantes, de haies basses ou de jardinières mobiles, vient renforcer cette structuration de manière vivante et naturelle, en apportant fraîcheur, ombre, apaisement et intimité.

### 1. les clôtures pérennes



### 2. les clôtures amovibles



Avant toute implantation de clôture pérenne, il convient de s'assurer des règles d'urbanisme en vigueur, car elles peuvent conditionner leur typologie et leurs dimensions. La question de l'implantation éventuelle de la terrasse en zone inondable, ainsi que les règles associées, sont également à vérifier en amont.

Les clôtures doivent respecter une certaine perméabilité visuelle; les clôtures pleines sont à éviter. La hauteur des clôtures se situe entre 0,60 m et 1 m afin de limiter l'effet de cloisonnement.

Les clôtures sont de préférence en bois de type classe 3 ou 4 : pin, robinier, épicea, châtaignier ou noisetier. Pour des clôtures moins rustiques, du chêne peut être utilisé. Les bois exotiques sont à éviter.

Les clôtures en acier avec treillage sont autorisées, accompagnées d'une haie basse ou utilisées comme support pour des plantes grimpantes.

L'utilisation de cordage reliant des poteaux permet également de proposer un système de clôture sobre et discret.

Les clôtures amovibles autoportées reprennent en tous points les préconisations des clôtures permanentes, notamment en termes de hauteur et de perméabilité. Ces clôtures sont à privilégier dans le cas de terrasses estivales mises en place sur l'espace public de façon temporaire. Elles permettent une grande flexibilité dans le découpage de l'espace.

Plusieurs astuces permettent de transformer une clôture classique en une clôture déplaçable, comme par exemple la mise en place de pieds fixés à l'embase du panneau de clôture, ou l'utilisation de poteaux autoportés permettant la fixation d'une clôture souple ou rigide.

Les clôtures de type cordage ou ganivelle sont également une bonne option temporaire, facile à mettre en œuvre. L'empilement de matériaux bruts, comme des rondins de bois, peut aussi constituer une solution temporaire de clôture, tout en rappelant le stockage de marchandises sur les anciens quais de chargement (cf. livret 1 — benchmark Copenhague).

Enfin, pour des terrasses situées dans des espaces engazonnés, il est possible d'utiliser des clôtures en acier à planter directement dans le sol, et retirables sans laisser de trace. Toute clôture en béton ou en plastique est exclue, de même que les clôtures grillagées occultées à l'aide de lattes en plastique ou en bambou.

## 3. les plantations en pleine terre

Au même titre que l'installation d'une clôture pérenne, la plantation en pleine terre peut être soumise à des règles spécifiques, notamment dans les zones inondables. Il est donc essentiel de consulter les documents d'urbanisme en vigueur, ainsi que le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation), afin de connaître les éventuelles restrictions ou obligations.

Quel que soit le contexte, urbain ou rural, la question de la plantation en pleine terre, ou autre aménagement de type création de fosses de plantation ou modification de la chaussée doit être posée dès la conception du projet. Sur l'espace public, elle nécessite des discussions en amont avec les services municipaux afin de vérifier la faisabilité du projet avec les usages sur le domaine public.

La plantation en pleine terre est généralement assez simple à mettre en œuvre, tant sur le plan administratif que technique (autorisation toujours nécessaire au titre du site classé).

## 4. les plantations en jardinière

Dans les sites où la plantation en pleine terre n'est pas possible, ce qui est le cas en milieu urbain, l'option de la jardinière reste un choix judicieux pour apporter de l'ombrage et de la fraîcheur, mais aussi pour contribuer à une ambiance agréable ou encore clôturer élégamment la terrasse.

L'avantage de la mise en place de jardinières réside dans le caractère modulable et réversible de l'aménagement.

La plantation en pot nécessite peu d'entretien, mais demande un arrosage régulier. Il est donc fortement recommandé de choisir des essences adaptées à la plantation en pot et peu gourmandes en eau.

Pour un effet de masse végétale, deux solutions sont possibles : la mise en place d'une grande jardinière ou bien le regroupement de plusieurs pots côte à côte. Dans ce dernier cas, il est pertinent de jouer avec les hauteurs et les tailles des pots pour donner du volume au « massif ».

Pour une terrasse saisonnière, ou dans le cas d'un site situé en zone inondable, les pots doivent être déplaçables et stockables. Les jardinières sur roulettes ou manipulables à l'aide d'engins de levage sont à privilégier pour les modèles les plus imposants. Les matériaux préconisés pour les jardinières sont la terre cuite, l'acier, le bois et les tissus résistants.

## 5. palette végétale

La palette végétale suivante est adaptée au contexte du canal du Midi, pour des plantations en pleine terre comme pour des plantations en pot.

### ARBRES

Brachychiton populneus / Celtis australis / Quercus ilex / Quercus suber / Quercus pubescens / Pistacia lentiscus / Celtis australis / Phillyrea angustifolia / Morus alba/ Laurus nobilis / Punica granatum

### ARBUSTES

Cytisus scoparius / Pistacia lentiscus / Phillyrea angustifolia / Rosmarinus officinalis

### VIVACES

Salvia officinalis / S. lavandulifolia / Achillea millefolium / Thymus vulgaris / Helichrysum italicum / Borago officinalis / Erigeron / Saponaria ocymoides / Geranium Sanguineum / Leucanthemum vulgare / Sedum spectabile / Origanum vulgare / Euryops pectinatus / Calendula officinalis / Campanula portenschlagiana / Iris germanica / Sisyrinchium striatum / Gaura lindheimeri / Lavandula officinalis / Centranthus ruber / Alcea rosea / Verbena bonariensis / Hyssopus officinalis

### PLANTES GRIMPANTES

Rosa sempervirens / Clematis flammula / Lathyrus latifolius / Passiflora caerulea / Rosa banksiae



FICHE  
06

Le choix des teintes et matériaux pour les clôtures et jardinières doit être en accord avec les autres éléments de la terrasse (cf. fiche n°06, teintes et matériaux), en fonction de l'ambiance recherchée.